



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 Mars 2023

Membres présents : Jean-François DAPOGNY, Jean-Louis DUCHEZEAU, Jean-Pierre HUREL, Patrice MORALES, Bernard WOLFF et Daniel ZIELINSKI.

Membres absents excusés : Stéphane BENARD, Robert TISSIER et Véronique TISSIER.

DÉBUT DE SÉANCE : 17h00

1/ Convention d'utilisation du Stand de Tir par l'ONF, l'OFB et les Douanes

Une nouvelle convention d'utilisation du Stand de Tir a été rédigée, modifiée puis approuvée par les membres du Conseil d'Administration TSS. Elle met principalement à jour les conditions d'utilisation du Stand (notamment l'exécution des entraînements de tir qu'au 200 mètres), le tarif de sa location qui passe à 100 Euros et la procédure de dédommagement pour tous dégâts occasionnés lors d'une séance de tir.

2/ Boîtiers Cibles Electroniques et récupérateur de balles au 50 m « couché »

Les deux boîtiers cibles électroniques ont été définitivement raccordés électriquement via leurs câbles respectifs passés sous terre dans une gaine réglementaire.

Il est proposé de mettre en place entre ces deux boîtiers un récupérateur de balles ; le CA TSS accepte et demande à ce qu'un devis soit établi.

3/ Coffre-fort Browning à carabines

Au regard de la législation et des assurances, le coffre-fort Browning à carabines placé dans l'espace cuisine a été scellé au sol et au mur.

4/ Déclaration des deux carabines 22LR TSS

Un contact avec la Préfecture du Cher a été pris par le Président de TSS pour faire enregistrer administrativement les deux carabines 22LR contenues dans le coffre-fort du Club ; affaire à suivre.

5/ Indemnisation frais d'hébergement Championnat de France

Pour les Championnats de France de Tir 2022/2023, a été adopté par le CA TSS l'indemnisation à hauteur d'une nuit d'hôtel pour chacun des compétiteurs ou compétitrices qualifié(e)s aux Championnats de France de Tir.

6/ Divers

- Le code du mini-coffre** va être changé. Son accès est réservé aux seuls membres du Bureau.
- La serrure de la porte du bureau du Club** a été changée. Son accès est réservé aux seuls membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au moniteur de tir.
- L'achat de **chaises de Bar** pour le Club House est toujours à prévoir.
- Comme convenu initialement, l'achat de panneaux en polystyrène extrudé blanc a permis la réalisation de plusieurs cibles 25/50 m.
- A été décidé, au regard du non-retour de plusieurs **badges TSS** de licencié(e)s n'ayant pas renouvelé leurs licences, la mise en place à partir de la saison 2023/2024 d'une caution pour l'ensemble des détenteurs et détentrices dudit badge.
- Concernant les **recupérateurs de balles au pas de tir 200 mètres**, un devis mieux détaillé devra être demandé à l'entreprise David GUERUT afin de mieux estimer la faisabilité du projet sur la saison 2023/2024 et d'éventuellement engager les demandes de subventions auprès des organismes compétents.

FIN DE SEANCE : 19h00

Le Secrétaire
Patrice MORALES



Le Président
Daniel ZIELINSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Zielinski", written over a horizontal line.